
Adresse des administrateurs du département de Hautes-Alpes qui félicitent la Convention sur son décret du 18 floréal et celui en faveur des indigènes, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de Hautes-Alpes qui félicitent la Convention sur son décret du 18 floréal et celui en faveur des indigènes, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 442;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25940_t1_0442_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 19 Messidor An II (Lundi 7 juillet 1794)

Présidence de LACOSTE

VOULLAND occupe le fauteuil (1).

La séance est ouverte à 11 heures par la lecture de la correspondance suivante.

1

La société populaire de la commune de Bourges, département du Cher, félicite la Convention nationale sur ses travaux : « Continuez, dit-elle, continuez, pères du Peuple, votre glorieuse carrière, l'univers vous contemple, la postérité tient dans ses mains le burin de l'histoire pour y consacrer vos noms à l'immortalité.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

2

La société populaire de Chely, département de la Lozère, applaudit aux mesures sages et vigoureuses prises par la Convention; elle offre la vie de chacun de ses membres pour la défense de la République et de la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

3

Les administrateurs du département des Hautes-Alpes félicitent la Convention nationale de son décret du 18 floréal et de celui qu'elle a rendu en faveur des indigènes.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Gap, 11 prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

Qu'ils viennent encore les ennemis du peuple tenter d'allumer parmi les français les torches du fanatisme, en armant les citoyens les uns contre les autres pour défendre les intérêts du ciel! Qu'ils essayent de nouveaux moyens puisés dans les sources de la corruption la plus profonde, pour leur faire perdre le fruit de 5 années de la plus belle des Révolutions! Leurs efforts aussi impuissants que les armes des despotes, viendront se briser contre le rocher inébranlable de la morale publique que vous avez fondée.

En proclamant l'existence d'un Etre Suprême au nom du peuple français, vous avés été les échos de la nature; et certes est-il de plus belle tâche à remplir que de répéter avec solennité et faire retentir jusqu'aux générations futures, ce qu'elle dit à chaque instant à tout cœur vertueux?

Citoyens représentants, en vous témoignant l'expression de la gratitude que vous doivent les amis de l'humanité, pour le triomphe éternel que vous avez à jamais assuré à la cause, nous vous félicitons du décret bienfaisant que vous avez rendu en faveur de l'indigence; eh! dans quel département pouvait-il être mieux reçu que dans celui où le malheur et la mendicité, cette lèpre avilissante que vous avez juré de faire disparaître du milieu de la République, s'étaient jusqu'ici perpétués ».

MARTEL, BOUTON fils,
[et 4 signatures illisibles]

4

Les administrateurs du district de Montsalin (2), département du Mont-Blanc, annoncent à la Convention qu'ils sont à l'abri des incursions des esclaves piémontois; que le tyran de Sardaigne tremble, et que tous ces triomphes

(1) *Mon.*, XXI, 155.

(2) *P.V.*, XLI, 74.

(3) *P.V.*, XLI, 74.

(4) *P.V.*, XLI, 74.

(1) C 308, pl. 1199, p. 11.

(2) Ci-dev^t Moutiers.